

d'Entraygues et donc sur la manière de subsister et de travailler, comme il en était pour ceux d'Espeyrac (voir dans les pages suivantes, de ce document, la biographie de cet homme marquant).

Ce haut personnage, qui sera le premier président du Directoire du District de Mur-de-Barrez, deviendra Conventionnel et Montagnard en mission, sous le régime de la Terreur, dans le département de l'Aveyron. Il connaissait, parfaitement, les moeurs et coutumes de notre communauté. Sa famille possédait, personnellement, une métairie au village de la Joulinie, alors paroisse de Colinhac :

Ce sont des vigneron de petite stature, au teint basané, lents au travail et très sales. Leur travail est très pénible car ils portent sur leurs épaules le fumier et les récoltes, soit à cause des pentes du terrain qui empêchent l'emploi d'animaux, soit à cause de leur pauvreté. Ils consomment du mauvais pain presque noir, car la farine n'a pas été blutée, des soupes de légumes assaisonnées d'une cuillère d'huile de noix, des châtaignes, des pommes crues ou cuites et consomment du vin modérément, pas toujours de bonne qualité. Leur misère est telle que, les années où les récoltes sont insuffisantes, ils ne peuvent acheter de la nourriture et sont contraints à une disette de longue durée.

Journal des Voyages de RICHEPREY

A la même époque prérévolutionnaire, au cours des années 1780 et 1781, Henry de Richeprey, accompagné de Calmès dit de la Bessière, avocat, parcoururent la province de Haute-Guyenne, afin de vérifier les cadastres des diverses communautés et de préconiser leur uniformisation qui servirait de base à l'imposition de la *taille royale* et aux *crues*.

De Richeprey, inspecteur général des Finances en la Généralité de Montauban, sur ordre de l'Administration Provinciale, en date du 11 juillet 1779, explora une partie du vieux Rouergue. En de judiciaires observations, il consigna l'état des *compois* cadastraux, les modes d'impositions. De même, il nota la nature des terrains, l'agriculture, le commerce éventuel et l'industrie de nos campagnes. Il releva les abus à supprimer et les réformes à introduire dans les vieux

réglements et coutumes, encore en usage à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Malgré les notes judiciaires et les réformes préconisées, l'énorme rapport effectué par les deux délégués provinciaux de Haute-Guyenne, n'aboutirent pas au résultat escompté. Cependant leurs observations furent reprises, lors de l'établissement des *Cahiers de Doléances, Plaintes et Remontrances* de 1789, pour certaines communautés rouergates...

Voici, ce qu'il relève, le 18 octobre 1780, lorsqu'il atteignit le village d'Espeyrac, depuis Sénergues à six heures du soir, accompagné de Calmès de Saint-Just et Calmès de la Bessière, où ils passèrent la nuit avant de repartir vers Entraygues :

Les terres labourables entre Sénergues et Espeyrac se cultivent de trois années l'une et de celles qui se cultivent une année en seigle, une autre en avoine, qui se reposent deux ans, en exemple d'un pré de l'avant pénultième article et qui pourrait servir d'exemple pour les degrés de terre labourée....

Tel était l'assolement préconisé des terres cultivables.

Le groupe qui consulta les deux registres du cadastre de la paroisse d'Espeyrac, détenus par Louis Boscus, avocat à Espeyrac, était composé, outre de Richeprey et des deux Calmès, de l'abbé Figeagol de la Grange chanoine de Conques, du Chevalier de la Gardette (Il s'agit de Pierre de Condamine, dit le chevalier de la Gardette, parent de Jean Louis de Condamine seigneur d'Espeyrac), du seigneur local Jean Louis de Condamine, du curé Guéry successeur de l'abbé Belloc, de Puech du moulin de la Peyrade et de Boule d'Espeyrac, ces deux derniers déclarés propriétaires et notables (probablement les deux précédents consuls ?). Il est noté l'absence des deux consuls en exercice.

Les deux compois consultés avaient été établis l'un en 1666 pour celui qui concernait les versants de la Daze dit d'Espairac et l'autre en 1655 pour les versants de la vallée du Lot et du Rieu Castan, dit de Tras-le-Puech.

La table d'abonnement (*abonnement et allivrement sont synonymes*) de celui d'Espeyrac était complexe, divisée en six degrés : maisons, jardins et chènevières, prés, châtaigneraies et nogarettes, vignes, bois de chênes et taillis, puis moulins

22
huile situés à la Molinarie du sieur Raffy, un moulin à grains à la Peyrade du sieur Puech ainsi qu'à la Molinarie, puis d'autres petits moulins particuliers, situés sur la Daze des Vernhettes et la grande Daze, ainsi que sur d'autres petits ruisseaux, tel celui de Saint-Bauzel, de Barbance, del Mouly ou de Verlong, de la Lande...)

Le deuxième cadastre, de *Tras-le-Puech*, où la *sétérée* est différente et la table d'*allivrement* est divisée en *sept degrés* : maisons, jardins, terres, châtaigneraies, bois, moulins et foulons.

L'infertilité des prés (dits *abouls*) n'est pas allivré dans les deux cadastres. La communauté, cependant, se plaint d'être trop taxée par rapport à d'autres paroisses et ce malgré que les cadastres soient déclarés appropriés. De même, les consultants ajoutent que les *ravines* ont tellement dégradé les terres cultivables, que l'*allivrement* est ainsi devenu excessif, la terre étant infertile, pleine de rochers apparents et déboisée...

Le taux du *vingtième* est ici évalué au tiers de la *taille*. Pour les personnes consultées, le montant des impôts était trop important avec ce supplément...

La communauté, avec ses deux registres, était ainsi divisée entre les *élections* de Viffefranche pour Espeyrac et Rodez pour *Tras-le-Puech*. Ceux de Viffefranche étaient plus chargés en *capitation* que ceux de Rodez, influencés par la proximité d'Entraygues dépendante de cette dernière *Election*.

De Richeprey constate qu'il y a peu de commerce dans ce pays au relief tourmenté, du fait du mauvais état des chemins, dont celui d'Entraygues passant par le Rieu Castan et Roquepailhol de la paroisse de Golinhac...

Les principales productions sont les châtaignes, les noix. Les blés récoltés ne suffisent pas ; ceux nécessaires aux besoins complémentaires proviennent de Figeac ou d'Entraygues. Le vin récolté sur les versants ensoleillés du Truelh-Vielh de Daze ou du Daumarès ne suffit même pas pour la paroisse.

Le moulin à foulon de la Molinarie ne fonctionne que deux mois de l'année. On y apprête de grosses étoffes ou *rases*, que la laine des troupeaux du pays peut produire. Cependant, avec le moulin à huile, il se fait suffisamment d'huile de noix pour la communauté. Et, de Richeprey conclut que ce genre de

23
commerce (l'huile de noix) devrait pouvoir s'amplifier ou s'accroître...

La communauté a quelques troupeaux, surtout des caprins et ovins. Les moutons sont de *faible espèce* et l'état des draps provenant de leur laine n'est pas d'excellente qualité. Aucun moyen d'augmenter ou de perfectionner la production des draps de laine n'est envisagée, du fait que le temps d'utiliser le moulin à foulon est limité lors des deux ou trois mois de l'hiver, lorsque l'écoulement des eaux du ruisseau de la Daze de Sénérgues est suffisant...

Telles sont les constatations consignées dans « Le Journal des Voyages en Haute-Guienne de J.F. Henry de Richeprey et de Calmès de la Bessière (1780 et 1781) », qui concernent la communauté d'Espeyrac.

Elles complètent l'enquête de l'**Etat du Diocèse de Rodez**, effectuée par l'évêque Champion de Cicé, le 15 octobre 1771, et la description des paysans-vignerons du Haut-Rouergue que fit Jean, Baptiste Bô à la même époque (1775/1778), jointe à celle de Richeprey.

Ces trois enquêtes confirment le malaise et la précarité de la population de la communauté rurale d'Espeyrac, à la veille de la Révolution Française.

Les droits seigneuriaux

Nombreux sont déclarés les droits seigneuriaux, en 1772, réglés annuellement par les taillables, les fermiers, les locataires de la communauté. Le curé Belloc signale qu'il est versé des rentes seigneuriales, *colloques* ou perpétuelles, à quinze ou dix-huit seigneurs ou sieurs locaux. Les principaux feudataires (ayant des fiefs) sont : Mr de Condamine, seigneur de la localité d'Espeyrac, le comte Frayssinet de Valady seigneur au château des Vernhettes à Golinhac, le comte de Montvalat seigneur d'Entraygues, le seigneur de Sénérgues en Haute-Auvergne, le seigneur de Montarnal-Viellevie-Junhac : Figeagol de la Grange, le seigneur Balza de Firmi sieur de la Garrigue, le Prévôt de Montsalvy ou le chanoine titulaire du Dorn-de-Vilhies, le sieur Gaspard Nolorgues del Bosc, le sieur Annat de Molières, le seigneur de Sénérgues, descendant des Guirald de Montarnal...